



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

SOUS-PREFECTURE
D'AUBUSSON

Arrêté n°2017-200
fixant la liste des candidats à l'élection municipale complémentaire
de la commune de LUPERSAT

La Sous-Préfète d'Aubusson,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-8 et L. 2122-14 ;

Vu le Code Électoral, et notamment les articles L. 225 à L. 258 ;

Vu le décès en date du 29 octobre 2017 de Madame Marie-Thérèse AGABRIEL, maire de Lupersat;

Vu l'arrêté n°23-2017-11-20-001 du 20 novembre 2017 portant convocation des électrices et électeurs de la commune de **LUPERSAT**

Considérant les candidatures déposées pour le 1^{er} et le 2^e tour, à la Sous-Préfecture d'Aubusson entre le 20 et 21 décembre à 17 heures ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La liste des candidats, admis à se présenter au premier tour de scrutin du dimanche 7 janvier 2018 et éventuellement au deuxième tour le dimanche 14 janvier 2018 pour l'élection municipale complémentaire dans la commune de Lupersat, est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Mme la Sous-Préfète d'Aubusson et M. le 1^{er} Adjoint de la commune de Lupersat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de présent arrêté qui sera affiché aux emplacements habituels.

Aubusson, le 22 décembre 2017,

La sous-préfète

Isabelle ARRIGHI

LISTE DES CANDIDATURES à L'ÉLECTION MUNICIPALE
COMPLÉMENTAIRE
des DIMANCHES 7 et 14 JANVIER 2018 à LUPERSAT

Madame Mariam AGABRIEL